

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Onzième session de la Conférence des Parties
Gigiri (Kenya), 10 – 20 avril 2000

Questions stratégiques et administratives

Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

DEPENSES ESTIMEES POUR 2000

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat. Le Comité permanent en avait approuvé une version précédente à sa 42^e session (Lisbonne, 28 septembre – 1^{er} octobre 1999).
2. La Conférence des Parties a approuvé le budget pour 1998-2000 à sa 10^e session, en juin 1997. Entre-temps, les priorités et les moyens de réaliser certaines activités du Secrétariat ont changé, rendant nécessaire un tableau du budget mis à jour de manière à refléter les besoins actuels. Ce tableau figure dans l'annexe au présent document. Il est à noter que des modifications ont été approuvées par le Comité permanent et qu'elles sont données en détail dans cette annexe. La tenue de l'actuelle session de la Conférence des Parties, par exemple, a été reprogrammée de 1999 à 2000. La totalité du budget de la session (CHF 1,41 million) a donc dû être reportée de 1999 à 2000.
3. Le Comité permanent, à ses 40^e et 42^e sessions, a approuvé sept nouveaux postes pour aider le Secrétariat à contribuer à la mise en œuvre de la Convention. Les coûts de ces postes seront financés en 2000 sur l'excédent du solde du fonds d'affectation spéciale selon les dispositions détaillées dans la résolution Conf. 10.1.
4. La composante du budget "contrats de sous-traitance", qui couvre des activités importantes touchant à des questions telles que l'examen des législations nationales, le commerce important, les études de nomenclature et le manuel d'identification, a été augmentée de CHF 460.000.
5. Cette disposition couvre également les coûts accrus de tenue du site CITES sur Internet, du serveur CITES et la publication des listes CITES et des annexes CITES annotées et des réserves.
6. Le Comité s'étant réuni deux fois en 1999 et ayant utilisé par avance son budget pour 2000, son budget a diminué, passant de CHF 82.500 à CHF 10.000. Comme sa session de l'an 2000 se tiendra à Nairobi la veille de la session de la Conférence des Parties, les frais seront relativement limités.
7. Des modifications ont également été apportées à la ligne budgétaire pour les sessions/réunions: elle a été augmentée de CHF 240.000 pour couvrir les coûts prévus des sessions du Comité pour les plantes, du Comité pour les animaux et du groupe de travail sur les critères.

